

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2021



CONTEXTE

L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement précise l'obligation pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat budgétaire.

Ce rapport a pour objectif de faire le point sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Cette obligation impose aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et les modalités d'intervention de nature à améliorer la situation en matière de développement durable.

Cette disposition législative a été complétée dans un premier temps par le décret du 17 juin 2011 qui vient préciser le contenu attendu du rapport. Celui-ci doit faire état à la fois du "bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité" et du "bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire", au regard des cinq finalités du développement durable.

La présentation du rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant. En effet, le rapport n'étant pas transmis aux services de l'État, cette délibération permet d'attester de son existence et de sa présentation ; cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'État.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 6

1 SYNTHÈSE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 8

1. La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 9

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 12

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 16

4. L'épanouissement de tous les êtres humains 20

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 24

2 SYNTHÈSE SUR LES MÉTHODES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS 28

1. La participation des acteurs locaux et des habitants 29

2. L'organisation du pilotage 31

3. La transversalité de l'approche 33

4. L'évaluation partagée 35

5. La stratégie d'amélioration continue 36

CONCLUSION 37

Carcassonne Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, résultant de l'application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement.

Plus précisément, il s'agit d'une Communauté d'Agglomération : "Un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes-centre de plus de 15 000 habitants."



CARCASSONNE AGGLO Au 1^{er} janvier 2020



LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo regroupe 83 communes formant un ensemble de 113 933 habitants (INSEE 2019).

LES COMPÉTENCES

En application de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Carcassonne Agglo exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

» **En matière de développement économique :**

création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

» **En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

schéma de cohérence territoriale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains ; ruralité ; viticulture et agriculture ; développement des nouvelles technologies de l'information et des communications.

» **En matière d'équilibre social de l'habitat :**

programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social

de l'habitat, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, accueil des gens du voyage.

» **En matière de politique de la ville :**

dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

» **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

action climat, PCAET (plan climat air énergie territorial), lutte contre la pollution de l'air, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, mise en valeur des espaces naturels, voirie d'intérêt communautaire, assainissement des eaux usées, eau, gestion des eaux pluviales.

» **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

» **Action sociale d'intérêt communautaire.**

» **Création et gestion de maisons de services au public.**

1

SYNTHÈSE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX
ET DES RESSOURCES
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE
LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS
5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES
DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. Seule la moitié du gaz carbonique (CO₂) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100.

Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France : élévation de 0,9 °C en un siècle de la température moyenne annuelle ; avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes (dans les vignobles, la maturité de certains cépages a avancé de près d'un mois) ; épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs. Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans.

Le changement climatique est à l'œuvre, et même si à ce jour Carcassonne Agglo peut afficher des réalisations marquantes, il paraît toutefois nécessaire accélérer la transition et engager encore plus fortement le territoire, ses habitants et les acteurs économiques dans les mutations à opérer pour agir concrètement.

Pour contrer le phénomène du changement climatique, Carcassonne Agglo souhaite devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 en réduisant les consommations énergétiques de moitié et en multipliant la production d'énergies renouvelables (EnR) par 6 à l'horizon 2050. L'objectif de cette trajectoire est de dépasser les 100% d'EnR dans le mix énergétique du territoire à l'horizon 2050.

CHIFFRES CLÉS

- ≡ La production d'énergie renouvelable représente **8,18%** de la consommation totale du territoire.
- ≡ Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques : **26**
- ≡ Nombre de bornes hydrogène : **1**
- ≡ **370 000** déplacements quotidiens sur l'agglomération.
- ≡ **96%** des actifs qui se rendent en voiture au travail sont seuls dans leur voiture.



DÉCLINAISONS À CARCASSONNE AGGLO

Au sein de ses politiques publiques, programmes et actions menées sur le territoire :

DES OUTILS DE PLANIFICATION

- » Un Plan Climat Air Énergie Territorial en cours de révision ;
- » Le pilotage d'un Contrat de Transition Écologique avec l'État (CTE) pour mettre en place des actions pour améliorer la résilience du territoire, notamment au risque inondation et aux incendies ;
- » Un Programme Local de l'Habitat et Programme d'Intérêt Général (PIG) pour lutter contre la précarité énergétique.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- » Animation du dispositif "bourg-centre" de la Région pour accompagner les communes sur leurs projets d'aménagement urbain dans un contexte de changement climatique ;
- » Accompagnement des porteurs de projets sur la création d'ilots de fraîcheurs et l'intégration de la nature en ville (hôpital, communes...) ;
- » Accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation sur le plan administratif, technique mais aussi financier (le PRÉAU).

UNE RECHERCHE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- » La rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- » Un programme de réduction des pollutions lumineuses et de la consommation énergétique de l'éclairage des Zones d'Activités Économiques.

LA PROMOTION DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

- » La limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile, grâce à la l'accueil privilégié de la population sur les polarités desservies par des transports en commun prévue dans le SCoT ;
- » La promotion et la réorganisation des transports en commun grâce au Plan Global de Déplacements ;
- » La création d'un parc de location de vélo à assistance électrique ;
- » Un suivi de la qualité de l'air et un accompagnement sur le risque de pollution atmosphérique (partenariat ATMO).

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- » Développement d'unités de production d'énergies renouvelables (méthaniseur sur station d'épuration, barrages hydroélectriques) ;

- » Le développement de la filière bois énergie avec la participation au capital de la SEMBE.

À travers son fonctionnement et ses actions conduites en interne :

UNE RECHERCHE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- » La rénovation énergétique du patrimoine ;
- » La construction de bâtiments neufs à basse consommation : Crèche Jeux de Cubes à Carcassonne ;
- » La réduction des consommations d'énergie de certains bâtiments par la mise en place d'ampoules LED ;
- » L'optimisation des achats d'énergies par groupement pour le gaz et l'électricité (SYADEN) ;
- » La génération de certificats d'économie d'énergie et leur valorisation (SYADEN) ;
- » La sensibilisation des agents aux éco-gestes (affichage d'une exposition au siège de l'Agglo sur le tri des déchets).

LA PROMOTION DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

- » Développement du télétravail avec pour conséquence la réduction des déplacements domicile-travail ;
- » Un parc de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre avec renouvellement d'une partie de la flotte avec énergie électrique (bus et automobiles de service) ;
- » La promotion des mobilités douces auprès des agents (semaine de la mobilité) ;
- » Mise en place, par l'association des parents d'élèves de la Fabrique des Arts d'un dispositif de covoiturage.

Un Plan Climat Air Énergie Territorial pour organiser collectivement les actions à l'échelle intercommunale

Carcassonne Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET pour atténuer le dérèglement climatique, anticiper les risques et s'y adapter. Le PCAET est un outil obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants qui permet d'organiser et de réaliser des actions à l'échelle intercommunale. Le PCAET tient également compte des différents documents de planification stratégiques et opérationnels que sont le Plan global de déplacements (PGD), le Projet alimentaire territorial (PAT), le Programme local de l'habitat (PLH), le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Natura 2000 ... Il se base aussi sur un diagnostic réalisé en 2018 et sur des premières séances de travail avec élus et partenaires (Syaden, Covaldem, communes, partenaires et acteurs socio-économiques...) organisées depuis 2019.



Des actions de rénovation énergétique pour les particuliers et les communes

Depuis 2007, à travers différents programmes, la collectivité accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation sur le plan administratif, technique mais aussi financier. Depuis 2021, elle exerce en tant que guichet unique de la rénovation énergétique et assure, en complément de l'accompagnement de projet, des actions d'information et de sensibilisation auprès des publics et des professionnels. En 2019, 350 ménages ont ainsi été suivis dans leur projet. La collectivité soutient également depuis 2 ans les opérations d'acquisition, d'amélioration ou de réhabilitation des logements communaux dont les travaux permettent la réalisation d'un gain énergétique. Elle valorise l'utilisation de matériaux biosourcés favorisant la préservation de nos ressources naturelles. Ces actions participent à réduire l'impact des émissions de GES sur le secteur du bâtiment.



Une gestion optimisée de l'éclairage sur les zones d'activités

Plusieurs Zones d'Activités Économiques gérées par Carcassonne Agglo intègrent des mesures visant à réduire l'empreinte écologique. Des actions de modernisation de l'éclairage public sont en cours de développement sur les ZAE : Jacques-Molina, Pech-Mary et Béragne. L'éclairage solaire est une solution d'éclairage à "énergie propre" grâce à des luminaires à LED alimentés par des panneaux photovoltaïques qui convertissent la lumière en électricité : ils ne rejettent donc pas de CO₂ dans l'atmosphère, gaz qui contribue à l'effet de serre et au réchauffement climatique. La Zone d'Activités Économiques de Béragne intègre notamment un système de gestion de l'éclairage et de pilotage des luminaires qui permettent de maximiser les économies d'énergie tout en préservant la sécurité pour les biens et les personnes, réduire les émissions de CO₂ et préserver les écosystèmes en utilisant une quantité modérée de lumière.



2.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences causées à l'environnement par les modes

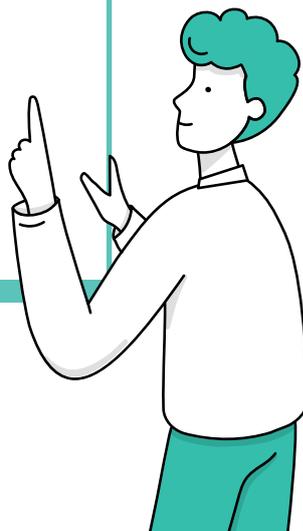
de vie actuels, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource.

Avec près de 60% de son territoire couvert par des zonages environnementaux, auxquels viennent se superposer les zonages des risques (incendie et inondation particulièrement), à la charnière des influences atlantique et méditerranéenne, Carcassonne Agglo doit être exemplaire dans la conciliation des enjeux de développement économique et social avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux.

CHIFFRES
CLÉS

- ≡ 6 sites Natura 2000 soit 19,2% du territoire.
- ≡ 58,6% du territoire couvert par des ZNIEFF.
- ≡ 48 zones humides (3% du territoire).
- ≡ 5% des sols sont artificialisés.
- ≡ 25% de forêt.
- ≡ Le risque inondation : 66 communes concernées (79% des communes).
- ≡ Les feux de forêt : 71 communes concernées, soit près de 85% des communes du territoire.
- ≡ Surface agricole de 41 000 ha dont 40% en viticulture.
- ≡ 209 exploitations engagées en agriculture biologique.
- ≡ 55 captages actifs dont 30 avec périmètres de protection.
- ≡ Réseau eau potable : 143 réservoirs et 1 445 km de réseaux / taux de rendement de 79,2%.
- ≡ Près de 74% de l'eau utilisée sur le territoire (eau potable, industrie, irrigation...) provient des ressources superficielles.
- ≡ 77 stations d'épuration, 886 km de réseau transport et collecte assainissement.
- ≡ 3 129 installations d'assainissement non collectif.



DÉCLINAISONS À CARCASSONNE AGGLO

Au sein de ses politiques publiques, programmes et actions menées sur le territoire :

RESTAURATION DES MILIEUX

- » L'entretien sans produits phytosanitaires des espaces verts des bases de loisirs et des sentiers de randonnées avec le label Zéro Phyto ;
- » L'identification des continuités écologiques avec la Trame Verte et Bleue du SCoT ;
- » La restauration des berges et des cours d'eau (SMMAR).

ACTIONS DE SENSIBILISATION

- » La sensibilisation du jeune public à la préservation des milieux sur la Bastide de Madame.

GESTION DURABLE DE L'EAU

- » La limitation des prélèvements d'eau grâce à la chasse aux fuites sur les réseaux ;
- » La protection de la ressource en eau et des milieux naturels grâce à l'Accord-Cadre et la démarche des captages prioritaires (Réseau11) ;
- » Recherche de solutions d'irrigation alternatives (agriculteurs, espaces verts...) : retenues, forage, usage eaux non conventionnelles...

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE

- » La gestion des déchets et la sensibilisation à la réduction et au tri (COVALDEM11) ;
- » Le lancement d'une étude sur la collecte des déchets ménagers.

VEILLE ET ANIMATION

- » L'animation mutualisée des sites Natura 2000 de la vallée du Lampy, des gorges de la Clamoux et du massif de la Malepère ;
- » Veille foncière agricole et suivi des

ressources naturelles (Vigifoncier et FORO...) ;

- » La labellisation "Territoire Engagé pour la Nature" encourageant une démarche de progrès en faveur de la biodiversité ;

DIMINUTION DES VULNÉRABILITÉS

- » La construction partenariale d'un Plan Massif (Massif d'Alaric) pour protéger les biens, les personnes et les espaces naturels (action CTE) ;
- » La sécurisation de la population concernée par le risque d'inondations grâce à l'entretien régulier des berges et la mise en œuvre d'ouvrages (barrage de la Cavayère...) ;
- » Accompagnement des changements de pratiques agricoles résilientes au changement climatique : espèces adaptés et résistantes aux aléas climatiques et veille sur la qualité des sols (Partenariat Chambre d'Agriculture).

À travers son fonctionnement et ses actions conduites en interne :

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE

- » La réduction des impressions papier par la mise en place d'outils de dématérialisation et le paramétrage des copieurs ;
- » Démarche écoresponsable du service protocole (achat de produits locaux et vaisselle réutilisable) ;
- » Mise en place de fontaines à eau et promotion du "0 plastique".

PROTECTION DES MILIEUX

- » L'usage de produits éco-labellisés pour le nettoyage des locaux ;
- » La présence de séparateurs d'hydrocarbures sur le site de la régie des transports.

Une sensibilisation sur les sites environnementaux pour mieux les protéger

Carcassonne Agglo possède une cellule Natura 2000 qui est en charge de l'animation de trois DOCOBs de site Natura 2000 désignés au titre de la directive, Habitat, Faune, Flore : Massif de la Malepère, Gorges de la Clamoux, Vallée du Lampy.

Ces espaces sont désignés du fait qu'ils possèdent des habitats et des espèces rares ou fragiles comme les chiroptères (chauves-souris) ou bien les pelouses sèches calcicoles, support de grands nombres d'orchidées. Pour préserver cette biodiversité, Carcassonne Agglo suit ces habitats et espèces en travaillant avec des spécialistes du territoire pour mettre en place, avec les collectivités ou les propriétaires privés, des actions de préservation. Des animations sur le terrain, des expositions et des interventions dans les établissements scolaires sont aussi organisées pour sensibiliser un maximum de personnes à ce riche patrimoine naturel.

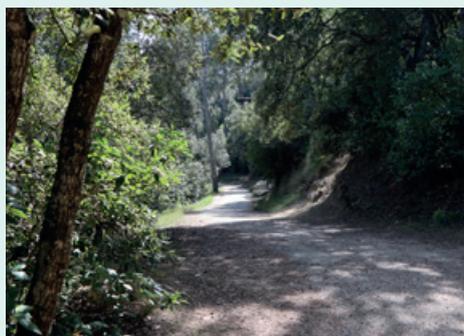
L'ensemble des actions est élaboré lors de comités de pilotage réunissant les acteurs du territoire (élu, DDTM, Département, DREAL...) et prend pour appui le document d'objectif du site. Ce document d'objectif est composé d'un diagnostic du territoire et des objectifs et actions nécessaires à la préservation de la biodiversité tout en maintenant les activités humaines.



Un Plan Massif pour réduire le risque d'incendie

Suite aux événements naturels dévastateurs qu'a subi le territoire en 2018-2019 avec une série d'incendies dont celui situé sur la commune de Monze (2 000 ha), Carcassonne Agglo a souhaité réduire ses vulnérabilités en élaborant un Contrat de Transition Écologique (CTE) avec plusieurs partenaires techniques, financeurs et élus locaux.

Le Plan Massif Sud Carcassonnais est une action directe du CTE dont l'objectif est de permettre à 13 communes du territoire (12 000 ha) situées sur un "bassin de risque" au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) de réduire leur vulnérabilité au risque incendie. L'élaboration de ce plan permet à partir d'une analyse technique documentée centrée sur l'évaluation du risque incendie, de faire émerger une stratégie globale de réduction de la vulnérabilité. Cette stratégie se traduit par un programme d'actions pluriannuel chiffré, susceptible de faire appel à plusieurs maîtres d'ouvrages.



Une irrigation raisonnée et efficiente

Afin de répondre à la demande des agriculteurs en matière d'irrigation, un Schéma directeur eau brute est en cours d'élaboration. Il a pour objet d'analyser les capacités en eau brute nécessaire à l'agriculture, tout en préservant les ressources en eau potable, c'est-à-dire sans que l'irrigation des terres ne devienne une menace pour la distribution en eau potable des habitants du territoire. Le schéma, essentiellement basé sur la création de retenues d'eau, prévoit également d'accompagner les agriculteurs dans un changement de leurs pratiques.

Les classes découvertes du Domaine de Madame

Tout au long de l'année, des journées découvertes sont proposées aux écoles élémentaires du territoire de Carcassonne sur des thématiques d'éducation à l'environnement. En lien étroit avec les programmes scolaires et en partenariat avec des Associations d'Education à

l'Environnement, ces journées découvertes

permettent aux élèves de recréer du lien avec la nature, d'acquérir des connaissances sur la biodiversité, les chaînes alimentaires, de développer des compétences et d'adopter des comportements éco-citoyens en respectant le vivant.

L'Entretien du Domaine, les supports pédagogiques, et certaines activités sont proposés en régie par le Chantier d'insertion Ecocitoyen (8 postes en insertion, 2 encadrants techniques).



LES ACTIONS PHARES DE LABASTIDE DE MADAME

_ Découvertes du cycle du vivant par l'observation

d'écosystèmes divers : jardin durable, poulailler, bassin naturel avec poissons, bois environnant.

_ Divers supports permettant une utilisation en autonomie par les enseignants : parcours d'orientation, bassin pédagogique, pistes pour des activités sportives ou de sensibilisation à la sécurité routière.

3.

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Aujourd'hui la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (sites et situations géographiques, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.).

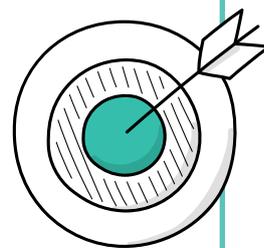
La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage

des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis ni à celui des générations futures ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

La vitalité de Carcassonne Agglo s'apprécie par l'animation, le dynamisme et l'attractivité des villes et villages qui la composent. Cette capacité à maintenir des liens avec l'ensemble des composantes du territoire est un enjeu à la fois humain, social, économique et de cadre de vie pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Miser sur les jeunes, anticiper les impacts du vieillissement, accompagner les évolutions démographiques pour assurer l'équilibre des générations et lutter contre toutes les formes de discrimination et de précarité constituent le socle de l'action intercommunale.

CHIFFRES CLÉS

- ≡ Densité de population : **106,2** hab./km² (Occitanie : **80,9** hab./km²).
- ≡ **85,5%** des communes ont moins de **1 500** habitants.
- ≡ **50%** de la population communautaire réside sur des communes de moins de **3 000** habitants.
- ≡ **8%** de nouveaux arrivants.
- ≡ **11,3%** de la population a plus de 75 ans (contre 10,7% pour la Région et 9,4% pour la France).
- ≡ **30,4%** de la population a plus de 60 ans (contre 25,7% à l'échelle nationale).
- ≡ **40%** des personnes de plus de 75 ans vivent seules à leur domicile.
- ≡ **7 040** jeunes de 18-24 ans.
- ≡ **50%** des 20-24 ans sont actifs occupés (28% en emploi stable et 22% en contrat précaire).
- ≡ **65%** des foyers fiscaux sont non imposés.
- ≡ L'offre en locatif social représente environ **13%** du parc des résidences principales du territoire.
- ≡ Le locatif privé accueille près de **25%** des habitants.
- ≡ **950** personnes accueillies à la MFS de Capendu et à l'antenne de Villemoustaussou.
- ≡ **156** personnes mises à l'emploi grâce aux clauses sociales dans les marchés.



DÉCLINAISONS À CARCASSONNE AGGLO

Au sein de ses politiques publiques, programmes et actions menées sur le territoire :

ACCÈS À L'HABITAT

- » La veille foncière sur les tissus anciens des communes pour faciliter la réalisation de Logements Locatifs Sociaux grâce aux conventions opérationnelles de l'EPF ;
- » La rénovation urbaine des quartiers prioritaires politique de la ville ;
- » La lutte contre le logement insalubre dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) ;
- » Poursuite du Programme d'Intérêt Général inondation pour les habitants sinistrés ;
- » Entretien des aires des gens du voyage sur le territoire.

DISPOSITIFS D'INSERTION

- » L'inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous grâce aux dispositifs d'insertion (chantiers d'insertion...) ;
- » La mise en œuvre du Programme de Réussite Educative ;
- » Les tarifs des prestations adaptés à la situation du public sur le réseau RTCA (âge, revenus et conditions physiques).

SERVICES AUX HABITANTS

- » Les services d'aides à domicile, de portage de repas, de soins infirmiers, de télésurveillance proposés pour les personnes les plus vulnérables ;
- » L'accueil des plus jeunes en crèches et en accueil de loisirs ;
- » Les services de solidarité (maintien à domicile, accueil des enfants, centres sociaux) adaptés aux besoins et moyens financiers de chacun répartis sur le territoire.

ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS

- » L'accès aux droits des habitants de Carcassonne Agglo à travers le déploiement de nouvelles Maisons France Services et le recrutement de Conseillers numériques ;
- » La mise en place de plateformes de services pour les usagers des services publics ;
- » La dématérialisation du service des autorisations des sols.

COOPÉRATIONS

- » Le développement d'un schéma de mutualisation avec les communes ;
- » Le développement d'une ingénierie territoriale au profit des projets ;
- » La mise en œuvre du programme européen LEADER permettant de financer des projets valorisant le lien urbain-rural et le développement local.

À travers son fonctionnement et ses actions conduites en interne :

DISPOSITIFS D'INSERTION

- » Clauses d'insertion sociale dans les marchés publics ;
- » Les prestations sociales proposées aux agents par le COS ;
- » L'accueil proposé par l'assistante sociale ;
- » La participation employeur à la location de vélos.

SOUTIEN AUX AGENTS

- » L'accompagnement d'une psychologue ;
- » L'accompagnement des agents pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 ;
- » Mise en place d'une cellule de crise et d'un référent COVID.

Le réseau des Maisons France Services

Pour accompagner encore plus les habitants, un réseau de Maisons France Services est en déploiement, à partir du site de Capendu, en partenariat avec les communes. Carcassonne Agglo a ouvert en 2021 4 nouvelles Maisons labellisées France Services (MFS) à Alzonne, Couffoulens, Peyriac-Minervoies et Villemoustaussou. Des agents polyvalents et formés apportent directement l'information ou assurent un accompagnement administratif et/ou numérique dans les domaines de la santé, la famille, la retraite, le logement, les impôts, la recherche d'emploi... Des antennes et des permanences sont également proposées sur l'ensemble des communes du Territoire de Carcassonne Agglo. Un réel service de soutien pour les démarches quotidiennes, accessible à tous.



Une action indispensable du CIAS auprès des habitants

Carcassonne Agglo Solidarité - CIAS est un établissement public autonome doté d'un budget propre. Son maillage territorial en services et l'évolution de leurs implantations sont directement liés à la démographie, et doivent être largement anticipés pour faire face aux changements à venir notamment en rapport au vieillissement, mais aussi pour prendre en compte les besoins nouveaux des familles.



CHIFFRES CLÉS DU CIAS

- _ **68** ALAE sur **77** écoles et **46** communes.
- _ **12** accueils de loisirs et **22** accueils de loisirs adolescents.
- _ **5 430** usagers en moyenne par jour sur les structures enfance-jeunesse.
- _ **11** crèches collectives.
- _ **3** micro-crèches.
- _ **5** relais assistants maternels, **3** LAEP.
- _ **580** usagers en moyenne par jour sur les structures petite enfance.
- _ **3** centres sociaux urbains.
- _ **1** centre social péri-urbain et 1 rural.
- _ Suivi de **600** bénéficiaires RSA.
- _ **2** chantiers d'insertion.
- _ Ateliers socio linguistiques.
- _ Service de domiciliation.
- _ Soins à Domicile : **1 700** bénéficiaires et **250** intervenants.
- _ Soins infirmiers à domicile : **63 000** journées auprès de 270 bénéficiaires.
- _ Équipe spécialisée Alzheimer : **122** personnes accompagnées.
- _ **128 000** repas à domicile, **754** bénéficiaires.

Le renforcement de la dématérialisation

Le service administration du droit des sols a dématérialisé les procédures d'instruction afin de faire diminuer la consommation de consommables administratifs, les frais de gestion et les espaces de stockage. Ce service permet également aux usagers d'accéder au service en dehors des horaires d'ouvertures des mairies. À compter du 1^{er} janvier 2022, 61 communes de l'Agglo ont intégré la dématérialisation complète de la chaîne d'instruction des autorisations d'urbanisme (du dépôt du dossier jusqu'à la fin de sa vie administrative).

Les centres sociaux : lieux de cohésion sociale et d'initiatives pour le développement durable

Les centres sociaux de Carcassonne Agglo s'investissent dans le tri sélectif avec la participation des usagers. Plusieurs points de collecte ont été créés pour récupérer, trier et valoriser des vêtements, des boîtes de conserves pour la réalisation d'œuvres artistiques, des dosettes de café ou encore des piles usagées.

Des actions sur le terrain sont également impulsées par les centres sociaux pour agir en faveur du développement durable. Par exemple, le centre social Michel-Escande organise hebdomadairement une action "nettoyons notre quartier". Le centre social Max-Savy a aménagé un espace Éco-énergie dans lequel une station de production énergétique photovoltaïque a été créée par les adolescents. L'énergie produite sert aujourd'hui à l'ensemble des usagers du Centre Social pour l'utilisation de petit matériel électrique comme le chargement des batteries de téléphone par exemple.

Une action qui dure dans le temps et qui a donné aux jeunes la possibilité d'être acteurs de leur projet en participant à la préservation de notre planète par l'emploi d'une source d'énergie dite "propre".

4.

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la "satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins". Il s'agit aussi d'un principe républicain énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : "La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement";

Afin que collectivement nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Au-delà de la satisfaction de ces besoins, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques culturelles. De même, la démocratie participative et contributive peut contribuer à l'épanouissement humain.

Des services à la population de haute qualité et parfaitement accessibles sont la clé pour améliorer le quotidien, permettre l'épanouissement des individus et construire l'avenir sur des bases équilibrées. La vie associative est intense et très présente sur le territoire, elle est le ciment du lien social, porteuse d'activité économique et participe à l'attractivité des villes et villages. Pour une citoyenneté épanouie, chaque acteur doit avoir la possibilité de prendre part à la construction des solutions pour le territoire. Encourager les initiatives permet de remettre l'humain au cœur des projets et favorise le vivre ensemble.

Agir sur les leviers d'épanouissement de la culture, du sport et des loisirs, c'est mettre de la vie dans le territoire, encourager la curiosité et le dialogue, créer des emplois, apporter des services au plus près des habitants.

CHIFFRES CLÉS

- ≡ **1 400** élèves à la Fabrique des Arts.
- ≡ Réseau de **8** médiathèques intercommunales.
- ≡ **1** espace culturel Le Chai à Capendu.
- ≡ **1** saison culturelle et artistique.
- ≡ **1** musée Cérès Franco.
- ≡ **23%** des habitants engagés dans une activité sportive associative.
- ≡ Sentiers de randonnée (PDIPR) : **82** itinéraires sur **49** communes pour 660 km.
- ≡ **41%** des médecins généralistes ont plus de 60 ans
- ≡ **56** communes disposent d'écoles maternelles et primaires.
- ≡ **7** collèges à Carcassonne (dont 1 privé) et 1 collège dans les communes de Trèbes, Capendu et Rieux-Minervois.
- ≡ **6** lycées sur Carcassonne (dont 2 privés) et 1 lycée à Pezens (privé).
- ≡ **32** formations supérieures.
- ≡ **1200** étudiants.
- ≡ Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur et celui des détenteurs de CAP/BEP atteignent chacun **25%** de la population non scolarisée.



DÉCLINAISONS À CARCASSONNE AGGLO

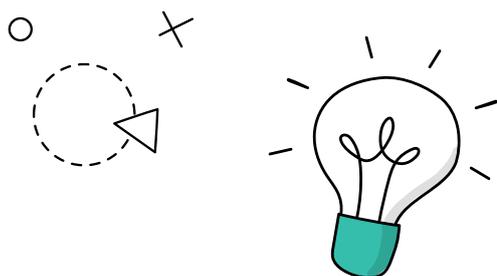
Au sein de ses politiques publiques, programmes et actions menées sur le territoire :

SANTÉ

- » Suivi de la thématique santé-environnement (qualité de l'air, détection du Covid dans les eaux usées ...)
- » L'éducation et la formation aux gestes favorables à la santé dans les quartiers prioritaires ;
- » L'appui apporté aux communautés professionnelles territoriales de santé ;
- » Le lancement de l'élaboration d'un contrat local de santé avec l'ARS, à l'échelle de l'intercommunalité.

ACCÈS À LA CULTURE

- » L'accès inclusif au réseau de Lecture Publique permettant à tous, sans discrimination économique, de disposer des outils d'accès au savoir et à la culture. La médiation autour des collections et des ressources, les ateliers d'initiation et de découverte favorisent la familiarisation avec ces outils ;
- » Saison culturelle "l'Envolée" et "Festival des arts de la rue" construits avec les acteurs culturels et les communes / organisation d'évènements de sensibilisation à la nature en lien avec la saison culturelle : médiation avec les écoles, balades tout public en journée, dans la nature, à la découverte de la flore.



SPORT ET BIEN-ÊTRE

- » L'ouverture à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics ;
- » La gestion urbaine de proximité et animations dans les quartiers prioritaires ;
- » L'offre d'activités ludiques et gratuites pour tous les âges et sur tout le territoire grâce aux sentiers de randonnée et aux bases de loisirs.

ENSEIGNEMENT - MÉDIATION

- » Développement de l'enseignement de proximité avec le campus connecté ;
- » Actions 100% gagnants pour une planète propre organisées par les accueils de loisirs ados et les centres sociaux : organisation d'évènements de sensibilisations avec les jeunes sur le recyclage, la gestion de l'eau, ... ;
- » L'inclusion numérique avec notamment le recrutement de deux conseillers numériques.

À travers son fonctionnement et ses actions conduites en interne :

SANTÉ

- » La fourniture d'équipements sanitaires dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (gel, masques...).

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

- » La mise en place d'actions de la Qualité de Vie au travail ;
- » La présence d'assistants de prévention et la rédaction du document unique pour tous les locaux et services extérieurs de l'Agglo ;
- » L'équipement en matériel pour faciliter le télétravail lors des situations de contraintes sanitaires.

Engagés pour un numérique inclusif

Afin de développer l'inclusion numérique à l'Agglo, deux conseillers Numériques ont été recrutés en 2021.

Le conseiller numérique est polyvalent : il peut intervenir sur diverses thématiques comme la maîtrise des compétences de base, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle, l'aide à la parentalité ou la culture numérique. Il est capable d'accompagner individuellement un usager (permanences) et d'animer des ateliers.

La Qualité de Vie au Travail

La Qualité de Vie au Travail regroupe sous un même intitulé toutes les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les agents et la qualité du service rendu par la collectivité. On va retrouver par exemple des actions qui relèvent du contenu du travail (autonomie, missions...) et celles qui relèvent des conditions d'exercice (environnement de travail, équilibre vie professionnelle - vie personnelle, santé...). L'amélioration de la qualité de vie au travail relève à la fois de la responsabilité collective (organisation du travail, équipe...) et de la responsabilité individuelle de chacun (chacun peut en être acteur et améliorer sa propre perception du travail).



La Fabrique des Arts : un lieu d'apprentissage et de mise en œuvre du développement durable



Le développement durable est au cœur des missions et des actions du Conservatoire, de l'école des Beaux-arts, de la programmation culturelle de "l'Envolée" ou encore du Festival des arts de la rue. L'art est par essence un outil de cohésion et de partage, de transmission et de tolérance. Les missions d'enseignement permettent de transmettre ces valeurs qui participent au développement d'une société durable.

L'intégration des principes du développement durable se traduit par :

- » La transmission d'un patrimoine artistique aux générations futures,
- » Le soutien de la diversité culturelle et linguistique : accueil d'élèves sans discrimination d'origine (élèves internationaux),
- » Le développement culturel au service de toutes les catégories de population : tous les publics sont accueillis et peuvent participer à un cours ou un spectacle qui lui convienne,
- » La promotion de l'égalité des chances : tarif bas (FDA et Envolée), évaluation au mérite et sans discrimination économique ou sociale. Dispositif de Classes à Horaires aménagés dans les écoles des quartier prioritaires, interventions musicales ou plastiques dans les écoles, à l'hôpital, à la maison d'arrêt ou encore à l'AFDAIM,
- » L'intégration des préoccupations du développement durable dans les projets de construction : la Fabrique des Arts est un bâtiment "basse consommation" conçu pour être dans la maîtrise énergétique,
- » L'adaptation des préconisations du développement durable aux spécificités des équipements culturels : accessibilité PMR, adaptation à une diversité de personnes. Intégration de la FDA dans l'environnement, lieu durable,
- » Des actions en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap : cours spécifiques proposés à la FDA pour ces publics.

5.

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre.

Il s'agit alors de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable, sont donc nécessaires.

C'est la diversité du tissu économique de Carcassonne Agglo qui demain doit faire sa force, en constituant un véritable écosystème d'entreprises, de services et de qualifications en mesure d'irriguer le territoire durablement. Chaque acteur, chaque secteur d'activité constitue un maillon indispensable pour asseoir un développement maîtrisé et équilibré, reposant à la fois sur la valorisation locale des activités, en lien avec les ressources, sur l'accompagnement des filières et secteurs à fort potentiel et sur l'accueil de nouvelles entreprises pour compléter l'offre existante, notamment en matière de production industrielle. Cet ancrage des activités dans le territoire s'appliquera aussi à l'offre de formation, facilitera l'adéquation offre-demande d'emploi et la création d'emplois non délocalisables.

CHIFFRES CLÉS

- ≡ **42 400** emplois.
- ≡ **75%** des emplois liés aux activités présentiellees.
- ≡ **94%** des établissements ont moins de 10 salariés.
- ≡ **1205** entreprises créées en 2019 (dont 16,7% dans l'industrie et 17% dans la construction).
- ≡ Taux de chômage : **18,7%** en 2017.
- ≡ **76%** des salariés sont en CDI.
- ≡ **32%** des salariés ont 50 ans ou plus.
- ≡ **11 500** lits marchands (8% de l'offre du département).
- ≡ Plus de **200** structures (hébergements, caveaux, prestataires) qualifiées par l'OTC depuis sa création en 2017 :
 - _label "Vignobles et découvertes"
 - _classement "meublés du tourisme"
 - _label «accueil vélo».



DÉCLINAISONS À CARCASSONNE AGGLO

Au sein de ses politiques publiques, programmes et actions menées sur le territoire :

ÉCONOMIE PLUS LOCALE

- » Appui à la structuration de filières : numérique, bois énergie, bâtiments à travers le BIM... ;
- » La promotion d'une production et d'une consommation locales par le Projet Alimentaire Territorial ;
- » La mise en œuvre d'actions de tourisme durable par l'Office de Tourisme Grand Carcassonne : l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs, le label Vignobles et Découvertes, le développement d'une stratégie "slow-tourisme" ;
- » La participation à la valorisation du Canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO.

VALORISATION DES COMPÉTENCES

- » L'accompagnement à la création et au développement d'entreprises au sein du réseau R'Mine ;
- » Le développement d'une offre de formation ;
- » La valorisation de l'entrepreneuriat dans le cadre de la politique de la ville (Citéslab)
- » La création d'emplois grâce aux chantiers d'insertion.

ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

- » Le développement de l'économie sociale et solidaire par le soutien aux acteurs ;
- » Le développement d'une "smart ZAE" à Beragne (éclairage, gestion de l'eau et des espaces verts, énergies renouvelables...) ;
- » L'optimisation des systèmes de distribution d'eau potable par l'entretien du réseau.

ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE

- » Le développement du ré-emploi dans le cadre des déconstructions suite aux inondations 2018 (action CTE) ;
- » La réduction des déchets à la source et valorisation des matières premières (COVALDEM11).

À travers son fonctionnement et ses actions conduites en interne :

ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

- » L'acquisition de fournitures éco-labellisées et de véhicules avec bonus ;
- » La mise en œuvre d'une politique RH inclusive ;
- » Le dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics locaux.

ÉCONOMIE PLUS LOCALE

- » Un COS qui propose une offre de produits locaux et qui valorise les commerçants.



Favoriser l'entrepreneuriat

Carcassonne Agglo accompagne l'installation et le développement d'entreprises numériques et les activités utilisatrices de nouvelles technologies afin de créer un écosystème favorable à l'innovation et à la création d'emplois qualifiés : créé en 2018 autour de 3 000 m² de locaux dédiés, le réseau R'MINE a déjà permis de créer 19 entreprises et 53 emplois et de lever près de 1,5 million d'euros de fonds publics et privés. Il accueille aussi un Campus Connecté (16 élèves par promotion, Ultra haut-débit, + 60 personnes formées).



Lancement d'une « smart ZAE »



La Zone d'Activités Économiques de Béragne à Trèbes est la première zone exclusivement dédiée aux activités à vocation productive. D'une superficie de 90 hectares, tournée vers l'innovation, le développement durable, la qualité environnementale et architecturale, cette zone d'activités offre des opportunités d'implantation nouvelles pour les entreprises.

Œuvrer pour une économie circulaire : la mission ré-emploi

La "Mission ré-emploi" est un projet innovant, conduit à titre expérimental, dans un contexte de transition et de reconstruction résiliente. L'enjeu de cette mission est le ré-emploi et la valorisation des matériaux issus des déconstructions Fonds Barnier, dans une perspective de réduction des déchets issus du BTP et un projet de structuration de la filière ré-emploi du BTP.

Le ré-emploi des matériaux issus des déconstructions Fonds Barnier est apparu comme une évidence pour :

- » Faire face au 150 déconstructions programmées sur le territoire,
- » Reconstruire « autrement » les espaces publics,
- » Organiser les nouvelles constructions et se saisir de l'opportunité des déconstructions pour développer une économie circulaire locale spécifique au ré-emploi des matériaux issus du BTP en lien avec les actions de déconstruction Fonds Barnier.

Il s'agit d'une véritable opportunité de développer une "autre économie" ancrée sur le territoire, l'économie du ré-emploi des matériaux du BTP.

Du champ à l'assiette : vers l'autonomie alimentaire sur un territoire en transition

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Carcassonne Agglo a été labellisé par l'État en 2020. En plus d'une volonté de développer l'autonomie alimentaire du territoire, le PAT est également imprégné d'une notion de résilience et cherche à repenser le modèle agricole du territoire afin de mieux faire face aux aléas climatiques en devenir.

Le projet est actuellement en pleine phase d'émergence avec la réalisation, en parallèle, d'un diagnostic de territoire et d'un premier plan d'action financé dans le cadre du Plan France Relance (favoriser l'installation agricole, développer les pratiques agro écologiques, approvisionnement local en restauration collective, réflexion sur les friches agricoles, étude de l'impact du changement climatique sur le territoire...).

2

SYNTHÈSE SUR LES MÉTHODES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS

1. LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX ET DES HABITANTS
2. L'ORGANISATION DU PILOTAGE
3. LA TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE
4. L'ÉVALUATION PARTAGÉE
6. LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

1.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX ET DES HABITANTS

Associer acteurs du territoire, habitants ou "utilisateurs" permet d'approcher la diversité des attentes, de comprendre projets ou stratégies, de bénéficier des savoirs et des compétences qui révèlent l'expression du système complexe s'imposant au territoire.

La diversification de la population participante a pour objet de veiller à ce que l'ensemble des groupes sociaux soit impliqué dans le processus. Ce dernier fonctionne selon des modalités précises (mode de participation, formes, rythme, transparence des informations, modalités d'animation, les lieux formels ou informels, outils, compte rendu, modalités de la prise de décision...) qui visent à garantir et à reconnaître le rôle de chacun.

La participation suppose une organisation réactive pour recevoir les avis en continu et les prendre en considération. Le "rendre compte" au sens de partage fait partie de ce processus en continu. Il permet de rendre compréhensible ce qui fait accord et désaccord et d'éclairer les décisions prises.

Éléments d'appréciation

- » Les objectifs et les règles de la participation sont-ils clairement formalisés ?
- » Les modalités de mise en œuvre de la participation sont-elles satisfaisantes ?
- » Les apports de la participation sont-ils pris en compte aux étapes clés du projet ?
- » Existe-t-il une instance permanente de participation ?
- » La participation a-t-elle un effet levier sur l'engagement de développement durable des acteurs ?

Éléments de réponse de Carcassonne Agglo

CO-CONSTRUCTION

DES POLITIQUES PUBLIQUES

- » Concertation systématique des élus et des territoires dans le cadre du processus de gouvernance de l'Agglo : conseils de territoires, conférence des Maires, commission permanente d'études et de travail ;
- » Groupes de travail avec les acteurs locaux pour l'élaboration de documents stratégiques dans un esprit de co-construction ;
- » Lancement d'une démarche de prospective économique avec les acteurs locaux (Cœur d'Occitanie) ;
- » Co-construction des projets en interne comme en externe (PAT, Plan Climat, CTE, Projet de Territoire, PLH, SCOT...) ;
- » Conseil d'établissement de la Fabrique des Arts qui regroupe élèves, élus, professeurs, administratifs et parents d'élèves ;
- » Contribution de l'Agglo à d'autres démarches locale, départementale ou régionale (ex : SRADDET, Contrat de Plan Etat-Région, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, Stratégie régionale Europe et International, stratégie REPOS de la Région Occitanie...).

CONSULTATION CITOYENNE

- » Installation du Conseil de Développement ;
- » Consultation des acteurs du territoire dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire 2040 ;
- » Démocratie participative dans le cadre des projets des quartiers prioritaires ;

ANIMATION TERRITORIALE

- » Animation d'un réseau des secrétaires de mairie pour conforter le lien avec les communes ;
- » Animation du SCoT et du PLH à travers des dialogues territoriaux ;
- » Utilisation de l'Intranet pour valoriser la participation.

Le Conseil de Développement (CODEV), un moteur de la participation citoyenne

La participation citoyenne est un marqueur qualitatif fort dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par Carcassonne Agglo. Les démarches participatives sont plus nombreuses et plus inclusives avec une attention de la représentativité de tous les publics et plus innovantes avec l'utilisation des outils numériques.

Dans le cadre du renouvellement de l'instance du Conseil de Développement effectué en 2021 et des engagements pris, le CODEV entre, après sa constitution, dans sa phase de production (travail en saisine sur dossier, soutien expertise, rencontre inter codev, séminaires).

Acteur dans la construction des politiques locales, le conseil de développement remplit différentes missions :

- » Il a vocation à être consulté sur tout sujet intéressant le territoire et à évaluer les politiques publiques ; il participe à la promotion du développement durable.
- » Il produit des avis et recommandations sur tout sujet faisant l'objet d'une saisine ou d'une auto-saisine ou d'une réflexion à laquelle il a été associé.



Une concertation menée dans le cadre du Projet de Territoire

Mise en place d'une consultation via sondage en 2021 concernant les enjeux du Projet de Territoire.

- » Plus de 400 acteurs mobilisés : élus communautaires et municipaux, Vice-présidents, maires, membres du conseil d'administration du CIAS, directeurs généraux et secrétaires de mairies, directions et agents de la collectivité, membres du conseil de développement.
- » Plus de 75 heures de travail collectif avec les acteurs du projet : conseils de territoire, séminaires d'élus, réunions techniques, commissions de travail, les membres du conseil de développement...
- » Une consultation publique pour associer les acteurs du territoire, pour s'interroger collectivement sur l'avenir du territoire à échéance 2040, en traitant des thématiques telles que :
 - les transitions ;
 - l'attractivité de notre territoire ;
 - la préservation et la valorisation de notre environnement ;
 - la nature de notre développement économique ;
 - les conditions d'une bonne qualité de vie et de services pour tous les habitants.

La consultation a été réalisée sous la forme d'un questionnaire disponible sur le site internet, les réseaux sociaux, l'application panneau Pocket ainsi qu'au format papier.

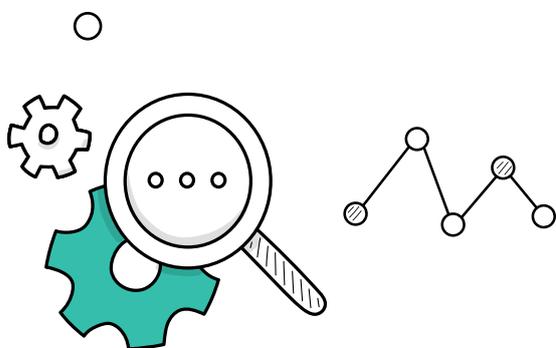


2. L'ORGANISATION DU PILOTAGE

La collectivité territoriale est invitée à prendre ses décisions en s'appuyant sur la consultation des acteurs du territoire. Ce processus de co-production demande un pilotage adapté qui doit permettre d'organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix ou de propositions.

Ainsi, même s'ils en portent clairement la responsabilité, les élus de la collectivité ne sont pas seuls dans la construction de la décision ni dans sa mise en œuvre. Sur le territoire dont ils ont la charge interviennent des acteurs aux compétences et aux intérêts variés, représentant des institutions et des échelons territoriaux divers.

Les actions, programmes et politiques publiques s'incarnent non seulement à travers des opérations, souvent menées par les services techniques de la collectivité, mais aussi dans des méthodes de travail nouvelles. Cette nouvelle forme d'organisation témoigne des coopérations entre territoires et est source de mutualisation, de mise en cohérence de politiques locales, elle suscite de "l'interterritorialité" qui correspond au quotidien vécu par les habitants.



Éléments d'appréciation

- » Le projet bénéficie-t-il d'un portage politique fort et transversal ?
- » Existe-t-il un comité de pilotage stratégique impliquant les partenaires ?
- » Le pilotage opérationnel est-il transversal et efficace ?
- » Les moyens nécessaires au pilotage sont-ils prévus et mobilisés ?

Éléments de réponse de Carcassonne Agglo

GOUVERNANCE

- » Approbation du pacte de gouvernance avec les communes.

MUTUALISATION

- » Renforcement du schéma de mutualisation des moyens et services avec les communes.

PILOTAGE

- » Élaboration d'un projet de territoire à horizon 2040, dans un processus de co-construction ;
- » Pilotage des différents dispositifs stratégiques : plan global de déplacement, SCoT, PCAET, schémas directeurs en matière d'eau et d'assainissement, convention territoriale globale avec la CAF de l'Aude, convention pour l'éducation artistique avec la DRAC... ;
- » Élaboration d'un projet d'administration ;
- » Moyens humains et budgétaires dédiés à des missions de coordination (ex : chargé de mission plan climat, animateur Natura 2000).

Un projet pour le territoire

En juillet 2020, le conseil communautaire délibérait pour lancer l'élaboration d'un Projet de Territoire. L'objectif de la démarche est de donner un cadre et un socle de valeurs partagées pour conduire les politiques publiques de la collectivité. Le projet du territoire de Carcassonne Agglo est le document de référence

commun qui définit et décline des ambitions pour le territoire pour les 20 ans à venir. Il exprime la vision des élus de Carcassonne Agglo, enrichie par les contributions du Conseil de Développement, des citoyens et l'ensemble des acteurs du territoire. Si l'enjeu principal du Projet de Territoire est le bien-être et l'épanouissement des habitants (emploi, habitat, déplacements, santé, formation, divertissement ...), il prend aussi en compte l'environnement naturel qu'il est important de préserver en tant que ressource essentielle pour assurer un développement durable, innovant et respectueux de l'environnement.

Le projet du territoire affirme également le besoin de conforter l'attractivité pour fixer les populations et accueillir de nouveaux habitants, créer des emplois et les conditions du développement des entreprises.

Cette "vision Carcassonne Agglo" des grands défis à relever est à décliner dans les grands schémas stratégiques et les principales politiques publiques œuvrant au développement et à l'aménagement du territoire. Il se veut être un projet qui accompagne les évolutions sociétales, en tenant compte de la grande diversité du territoire, dans toutes ses composantes.



La mutualisation des services

Élaborée en concertation avec les élus, les services communaux et intercommunaux, la mutualisation donne lieu à un bilan annuel avec passage en conseil communautaire (CC10/12/2021). Un travail enclenché en 2021 vise à établir pour juin 2022 un schéma pluriannuel d'actions. Les objectifs :

- » Favoriser le partage des compétences.
- » Maintenir et développer un service public de qualité pour satisfaire les demandes prioritaires de la population.
- » Consolider la solidarité territoriale en mettant à la disposition des communes, qui en éprouvent le besoin, des ressources humaines et techniques supplémentaires.
- » La mutualisation est pensée et construite avec des mutualisations « à la carte » qui correspondent le mieux possible à la situation de chacune des communes et de Carcassonne Agglo, où l'inventivité, la réactivité et l'agilité sont nécessaires.

3. LA TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE

Le développement durable est souvent décrit comme la recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. La nouveauté apportée par les cinq finalités permet d'adopter une approche transversale et d'identifier les interactions et articulations entre politiques publiques.

Un diagnostic transversal met en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. Le développement durable impose de ne pas raisonner seulement à l'échelle du territoire sur lequel s'appliquent les actions, programmes et politiques. L'approche systémique inhérente au développement durable permet ainsi, de mettre l'accent sur les interactions entre les divers secteurs d'action d'une collectivité pour en appréhender les impacts positifs, neutres ou négatifs.

L'analyse de ses impacts sur les autres niveaux territoriaux (selon les cas, politique communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale, engagements de la France, etc.) peut s'avérer nécessaire.

Éléments d'appréciation

- » Le projet favorise-t-il l'articulation des actions, des compétences et des stratégies de la collectivité (ou du territoire) en vue d'améliorer leur cohérence ?
- » L'organisation interne favorise-t-elle la transversalité des politiques ou des actions, et des pratiques ?

- » La prise de décision s'appuie-t-elle sur une analyse transversale des impacts au regard de toutes les finalités du développement durable ?

Éléments de réponse de Carcassonne Agglo

APPROCHE TRANSVERSALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- » Renforcement des missions du Pôle Coopération et Prospective en matière de transversalité et de cohésion territoriale ;
- » Développement des groupes projet pour favoriser une approche transversale sur certains dossiers particulièrement structurants ou à impact fort ;
- » Mise en place de Commissions d'études et de travail transversales en matière de développement durable : Commissions transition écologique, transition énergétique, planification territoriale...

TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- » Élaboration et pilotage de politiques contractuelles transversales de développement durable : contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et contrat de transition écologique (CTE) avec l'Etat, contrat territorial Occitanie avec la Région, contrat solidaire avec le Département de l'Aude, programme LEADER de l'Union Européenne ;
- » Présence de l'Agglo dans le pilotage de structures et d'organismes portant des actions de développement durable (syndicat de bassins, syndicat mixte opération grand site Cité de Carcassonne, comité de biens UNESCO Canal du Midi, SYADEN,...).

Le contrat de relance et de transition écologique

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, l'État a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce CRTE, signé pour six ans, doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...). Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Le CRTE coïncide avec l'écriture d'un Projet de Territoire à long terme pour l'Agglo, à échéance 2040. Il se situe également dans un contexte où tous les grands programmes sont réécrits : contrat de plan État-Région, fonds structurels européens et LEADER, nouvelle génération de politiques contractuelles de la Région Occitanie. Auquel vient se greffer le contexte de relance à tous les niveaux, avec des plans de relance européen, national, régional et local, portant des ambitions de soutien fort de l'économie et plus largement des habitants et des acteurs des territoires sur 2021-2022.

C'est donc un moment clé de la construction des futurs engagements du territoire et de la consolidation d'une capacité à développer de nouveaux projets grâce aux financements partenariaux : un moment de cohérence, avec un bloc local communes-EPCI qui devient le socle pour la construction de nouvelles ambitions en matière d'écologie et de résilience, et une démarche contractuelle qui devrait faciliter une convergence des orientations de développement et des moyens financiers.

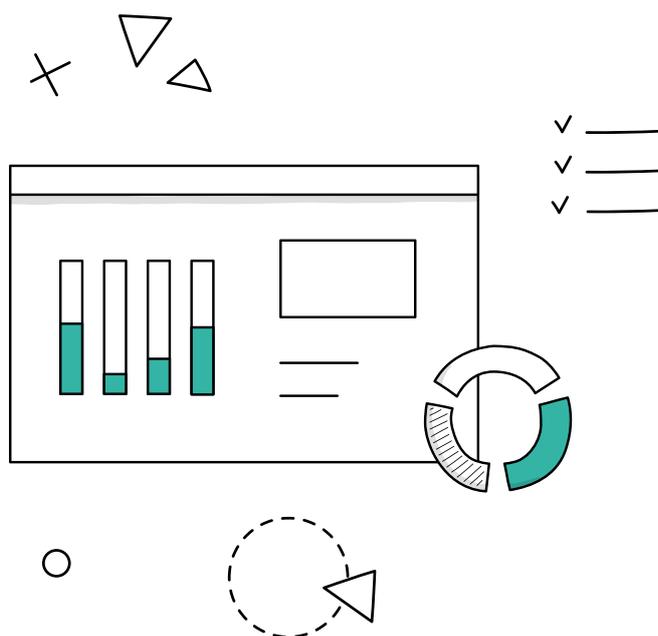


Signature des CRTE
audois le 17/12/21

4. L'ÉVALUATION PARTAGÉE

L'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions programmes et politiques publiques de la collectivité et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets.

Le processus d'évaluation imprègne l'organisation et les relations entre la collectivité et les acteurs de son territoire. Il interpelle élus, techniciens et parties prenantes du projet territorial, implique la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable et des stratégies d'action pour y faire face. L'évaluation se prépare dès l'amont et requiert un suivi régulier, elle peut aussi être conduite en amont, avant la mise en œuvre des actions, programmes et politiques (évaluation ex-ante pour vérifier notamment la cohérence globale) et/ou à mi-parcours pour éventuellement revoir ses orientations...



En réfléchissant avec les habitants aux changements souhaités et à la façon de les mesurer ou de les apprécier, il est plus facile de faire comprendre les interactions entre politiques, les marges de manœuvre dont disposent la collectivité et les acteurs locaux, et les limites de l'action de chacun.

Éléments d'appréciation

- » Le dispositif d'évaluation est-il formalisé et accompagné de moyens ?
- » L'évaluation est-elle participative ?
- » Le dispositif d'évaluation se révèle-t-il satisfaisant et utile ?
- » Les résultats de l'évaluation sont-ils communiqués de façon exhaustive, transparente et accessible à tous ?

Éléments de réponse de Carcassonne Agglo

L'OBSERVATION ET LA PROSPECTIVE

- » Mise en place d'observatoires sectoriels : habitat, fiscalité... ;
- » Développement du système d'information géographique (SIG) et conventionnement avec des organismes pour la mise à disposition de données ;
- » Lancement d'une collecte d'indicateurs de suivi des politiques publiques, en lien avec le projet du territoire.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

- » Évaluation prévue dans les dispositifs transversaux (ex : PGD, SCoT, PCAET...) et les politiques contractuelles dont le CRTE ;
- » Enquêtes de satisfaction des usagers des services publics ;
- » Suivi des programmes et actions de manière quantitative.

5.

LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

La qualité d'un diagnostic partagé est un atout important pour situer les marges de progrès tout au long du processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des actions, programmes et politiques. Parce que les collectivités territoriales ne partent pas de rien, tendre vers un développement durable signifie bien intégrer les finalités dans l'ensemble des programmes et actions.

Sur la base du diagnostic, la collectivité territoriale identifie les défis à relever et les atouts à valoriser, puis définit les axes à investir pour y parvenir. Elle se fixe des objectifs clairs (et chiffrés si possible) respectant les capacités de faire des acteurs et elle hiérarchise ses objectifs car la démarche d'amélioration continue porte en elle une notion de progressivité.

Expression d'une vision prospective du

territoire, la stratégie de développement durable anticipe les transformations à venir, elle cherche à répondre à la fois aux attentes d'aujourd'hui et à celles de demain. La définition et les choix des politiques, programmes et actions est l'occasion de vérifier et d'améliorer leur cohérence et leur articulation.

Éléments d'appréciation

- » Le projet est-il inscrit dans une démarche d'amélioration continue lisible et partagée ?
- » Les agents et les élus sont-ils engagés dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue ?
- » Le projet suscite-t-il l'innovation en termes de développement durable ?

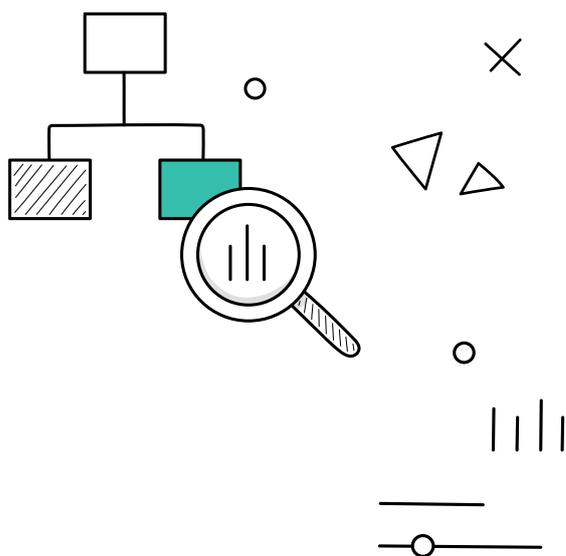
Éléments de réponse de Carcassonne Agglo

INFORMATION, COMMUNICATION

- » Sensibilisation des agents (ex : sur la gestion et le tri des déchets) ;
- » Diffusion d'informations sectorielles (ex : lettre d'information marchés publics).

INSCRIPTION DANS DES DÉMARCHES DE PROGRÈS

- » Engagement dans le contrat de relance et de transition écologique qui vise à accompagner les projets des collectivités vers les transitions ;
- » Inscription dans une démarche de progrès en matière de biodiversité au travers du label TEN (Territoire Engagé pour la Nature).



CONCLUSION

Lourdement impactée par les inondations en octobre 2018 puis en janvier 2020, confrontée à des incendies de plus en plus ravageurs, Carcassonne Agglo est aujourd'hui également tenue de s'adapter à la crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences.

Ce rapport sur la situation en matière de développement durable de Carcassonne Agglo met ainsi en évidence un nombre important d'actions qui répondent en partie ou totalité aux finalités du développement durable.

Autant d'éléments qui nécessitent une gestion suivie et raisonnée pour maîtriser les coûts des politiques publiques et leur impact sur l'environnement. Environnement entendu au sens large, incluant la biodiversité, les milieux et les ressources, mais aussi la cohésion sociale entre les individus et entre les territoires, le développement économique.

L'action sociale assurée par Carcassonne Agglo Solidarité – CIAS répond à l'objectif de cohésion sociale mais aussi territoriale grâce à des services et des solutions pour tous et sur tout le territoire : modes de garde pour les plus jeunes, activités pour les plus grands, des soins à domicile pour les personnes âgées et des actions en faveur de public en difficultés. La Fabrique des Arts, le réseau de lecture publique, la saison culturelle ou encore la gestion des équipements sportifs et de loisirs, contribuent aussi à l'épanouissement de tous.

La lutte contre le changement climatique et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité donnent lieu à de multiples actions et programmes (PCAET, Accord Cadre, captages prioritaires, Natura 2000, etc.) nécessitant une complémentarité et transversalité entre les services. Les animations coordonnées de sensibilisation à l'environnement (journée de l'eau, semaine pour les alternatives aux pesticides, semaine du développement durable) en sont un exemple. Dans un objectif de développement durable, le territoire a volontairement choisi de développer des projets d'économie circulaire. Cette dernière requiert une gestion économe des ressources et propose des solutions technologiques qui permettent de consommer un minimum de ressources naturelles pour la production de biens et de services. Plusieurs leviers d'actions : patrimonial, social, économique et environnemental, sont explorés. Il s'agit d'ancrer une économie spécifique au territoire non délocalisable dont l'ambition est la structuration de filières génératrices d'emploi. Cette économie locale durable privilégie le ré emploi, limite la production de déchet et préserve les ressources naturelles.

Une politique territoriale engagée en matière de développement durable.

Dans la continuité des actions déjà menées dans le cadre du précédent Projet de Territoire, qui a permis de concrétiser de nombreux projets et d'accompagner l'évolution du paysage institutionnel, Carcassonne Agglo a mené la concertation avec les habitants, les communes, les partenaires, le CODEV en 2021, pour définir les orientations de sa nouvelle politique à travers un nouveau Projet de Territoire qui sera présenté en Conseil communautaire en février 2022 :

- » définir les priorités et enjeux communs pour relever les défis appelant des réponses solidaires (décrochage Est/Ouest, transitions écologiques, vieillissement de la population...),
- » mettre l'offre d'ingénierie publique à la disposition des porteurs de projets.

Les projets accompagnés ainsi par Carcassonne Agglo seront co-construits avec les élu·e·s et les acteurs locaux autour notamment, en matière de développement durable, de deux axes de travail :

- » la cohésion sociale (lutte contre la pauvreté et l'exclusion, amélioration de l'accessibilité des services au public, jeunesse, vieillissement, mobilités, santé, accès aux droits, inclusion numérique),
- » les transitions écologiques (préservation des ressources en eau et en foncier, revitalisation des centralités, protection et mise en valeur de la biodiversité, rénovation énergétique des logements et bâtiments).

La lecture des actions portées par Carcassonne Agglo au regard de leur prise en compte du développement durable, indique que la collectivité est clairement engagée dans cette voie. La mise en place d'une démarche d'amélioration continue, les perspectives de co-construction des projets ainsi que la mise en place d'outils de démarches participatives, permettent de se projeter sur une progression favorable des pratiques et des attendus dans les années à venir.

Porteuse d'innovation, Carcassonne Agglo, s'est engagée à s'incarner au plus près des porteurs de projets locaux en accompagnant les dynamiques à l'œuvre sur son territoire, dans un double objectif de subsidiarité et de complémentarité.

RAPPORT SUR LA
SITUATION EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2021



WWW.CARCASSONNE-AGGLO.FR